

Consultation publique

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de construction numéro 2013-741**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de construction numéro 2013-741 afin de modifier l'annexe A pour remplacer l'édition du code national du bâtiment, version Québec** » et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 avril 2024 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but de prévoir les dispositions administratives pour l'application du code de construction.

L'ensemble de la Ville est visé par ce projet de règlement

Cette modification est une initiative du Conseil municipal suite à l'entrée en vigueur du code de construction 2015 le 7 juillet 2023.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 12 mars 2024
(U-2024.21)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 211.